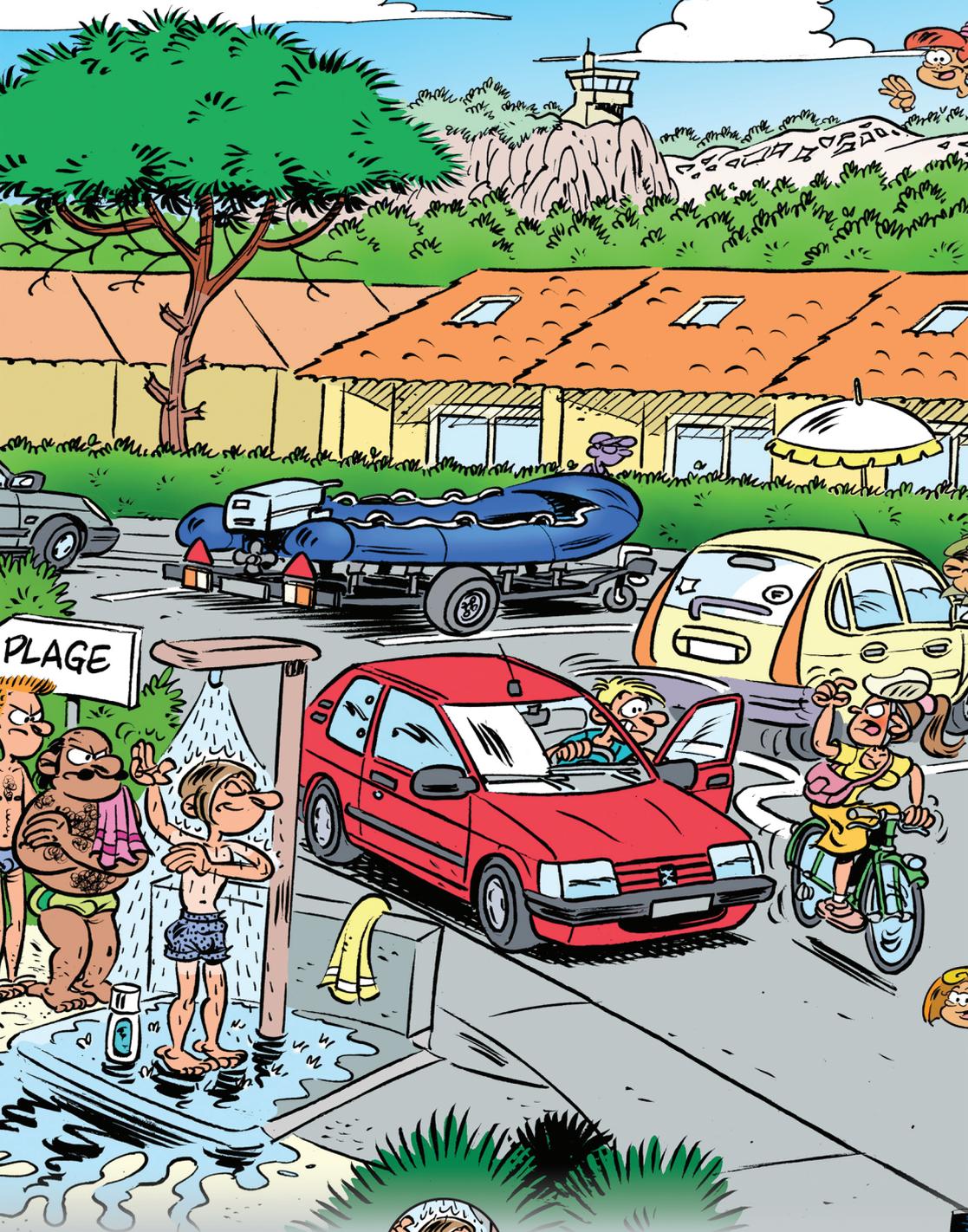


# LES AYGUADES À GRIISSAN

## LIEU DE VIE ET DE VACANCES



### RESPECT DE NOTRE LIEU DE LOISIRS

Laisser la plage et les abords de l'étang propres

\*  
Ne pas utiliser de gel douche et de shampoing aux douches de plage

\*  
Les plages sont nettoyées manuellement, les éléments naturels apportés par la mer (bois, coquillages...) sont précieux pour l'éco-système

\*  
Respecter les zones naturelles sensibles

### PARTAGEONS LA CHAUSSEE

Respecter les limitations de vitesse

\*  
Porter une attention particulière aux piétons et aux vélos en période estivale

\*  
Ne pas circuler hors zones dédiées aux véhicules

### STATIONNEMENT

Garer son véhicule de façon appropriée

\*  
Respecter les stationnements réservés

\*  
Ne pas laisser de remorques sur les stationnements publics

### LES AMENDES APPLICABLES

Dépôt illicite : Amende de 450 € à 1500 €

\*  
Utilisation de gel douche sur voie publique : 17 €

\*  
Vitesse : de 68 € à 1500 € avec retrait de permis

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

### POCKET DE PLAGE

Les mégots de cigarette sont un véritable fléau sur nos plages. Il faut savoir qu'un mégot de cigarette met 2 ans pour se biodégrader. Deux ans pendant lesquels il salit notre environnement, il est ingéré par la faune et se retrouve dans les seaux des enfants.

Afin de limiter l'enterrement de ces déchets dans le sable, les villes de Fleury d'Aude, Narbonne et Gruissan sont à l'initiative d'une action commune, le cendrier de plage dit « Le Pocket ». Pratique, il vous permet de recueillir les mégots et de les jeter dans les poubelles adéquates.

A Gruissan, « Le Pocket » sera à votre disposition à l'accueil de la Mairie et de l'Office de Tourisme, à la boutique Gruissanot et aux postes de secours.

Merci à tous pour ce geste eco-citoyen.

